

Mise en ligne : 6 avril 2018.
Dernière modification : 13 juillet 2022.
www.entreprises-coloniales.fr

COMPAGNIE DES MINES DE RAR-EL-MADEN

filiale du groupe Wm. H. Muller, Rotterdam

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Wm_H_Muller.pdf

S.A., juin 1897.

Constitution

Compagnie des Mines de Rar-el-Maden

Société anonyme au capital de 750.000 francs.

Siège social, 59, rue de Provence, Paris

(Cote de la Bourse et de la banque, 26 juillet 1897)

Cette société a pour objet : 1° L'acquisition ou la location, la mise en valeur et l'exploitation de toutes mines métalliques, et notamment l'exploitation de la mine de fer de Rar-el-Maden, située en Algérie, province d'Oran ; — 2° toutes opérations accessoires se rattachant directement ou indirectement à l'exploitation des dites mines, au transport et à la vente de leurs produits.

Le fonds social est fixé à 750.000 francs, divisé en 1.500 actions de 500 francs chacune, libérées du quart, soit 125 fr par titre.

Sur les bénéfices nets, il sera prélevé : 1° 5 % pour constituer la réserve légale ; 2° la somme nécessaire pour servir 6 % aux actions sur le montant des versements appelés, sous réserve des dispositions du paragraphe II de l'article 8, en ce qui concerne les versements anticipés. Après ces deux prélèvements, 10 % du restant seront attribués au conseil d'administration. Il pourra, ensuite, être fait dans les limites que fixera chaque année l'assemblée générale, des affectations à des réserves de prévoyance ou à des fonds d'amortissement. Sur le solde disponible, 80 % seront distribués aux actionnaires, et 20 % aux fondateurs, en rémunération de leurs peines et soins pour la formation et l'organisation de la société. Ces 20 % des bénéfices, dont le quantum ne variera pas, quelle que soit l'importance du capital social, seront divisés en 150 parts, et représentés par des titres, dont la forme sera déterminée par le conseil d'administration, et dont la transmission se fera comme pour les titres d'actions. Ces parts ne donneront à leurs propriétaires aucun droit de s'immiscer, en quoique ce soit dans l'administration de la société. Ils devront s'en rapporter à toutes décisions de l'assemblée générale, même en cas de fusion ou de dissolution. La répartition de ces 150 parts se fera entre les fondateurs, suivant leurs conventions particulières.

La durée de la société sera de 15 années.

Ont été nommés administrateurs : MM. Béjot (Georges), demeurant à Paris, 36, avenue des Champs-Élysées ; Bénazet (Théodore), propriétaire à Paris, 82, boulevard Malesherbes ; Müller (Gustave-Henri), armateur à Rotterdam, 10, Emmaplein ; Mund (Adolphe), courtier d'assurances à Anvers, 21, rue des Tanneurs ; De Ridder (Willem), avocat et banquier, à Dordrecht (Hollande), 27, Graenmarkt ; Taraud (Albert) ¹,

¹ Albert Taraud (1862-1922) : président fondateur de la Société de mines et de produits chimiques. Voir encadré :

www.entreprises-coloniales.fr/empire/Mines_et_produits_chimiques.pdf

industriel à Paris, 36, avenue d'Eylau ; Van Den Bosch (Léon), négociant, à Anvers, 17, rue du Bastion.

Acte déposé chez M^e Dufour, notaire à Paris et publié dans la *Gazette des Tribunaux* du 17 juin 1897.

Mines de Rar El-Maden
Appel de fonds
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 25 octobre 1897)

Les actionnaires de la Compagnie des Mines de Rar-El-Maden sont informés que le conseil d'administration a décidé, dans sa séance du 16 octobre 1897, l'appel du second quart du capital social. Les paiements auront lieu le 15 novembre, au siège social, 59, rue de Provence, à Paris. — *Petites Affiches*, 22/10/1897.

Mines de Rar-el-Maden
Appel de fonds
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 13 décembre 1898)

Les actionnaires de la Compagnie des mines de Rar-el-Maden sont informés que le conseil d'administration a décidé, dans sa séance du 8 décembre dernier, l'appel du quatrième quart du capital social. Les paiements auront lieu le cinq janvier prochain, au siège social, 59, rue de Provence, à Paris. — *Petites Affiches*, 11/12/1898.

MODIFICATIONS
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 18 mars 1907)

Cie des mines de Rar-el-Maden.— Prorogation de la durée de la société. — Aux termes d'une délibération prise le 9 février 1907, par l'assemblée extraordinaire des actionnaires de cette Compagnie ayant son siège social à Paris, 24, rue de Mogador, il appert que ladite assemblée a prorogé de 20 années la durée de la Société. En conséquence, l'article 5 des statuts a été modifié. — *Gazette des Tribunaux*, 10 mars 1907.

Chemins de fer aériens, système Pohlig
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 22 février 1909)

	Longueur (mètres)	Trafic journalier (tonnes)
Mines de Rar-el-Maden, Algérie	7.500	250

Mines de Rar-El-Maden
(*Les Annales coloniales*, 29 avril 1909)

Assemblée ordinaire le 12 mai, à onze heures, 82, rue Saint-Lazare.

MINES DE RAR EL MADEN ²
5, rue Jules-Lefebvre, à Paris (9^e)
(Auguste Pawlowski,
Annuaire des mines et minerais métalliques de France et d'Algérie,
Annales industriels Heudelot, Paris, 1919, p. 118)

Origines. — Société constituée en juin 1897 pour 35 ans, aux fins d'exploiter les gîtes de Rar-el-Maden (Algérie).

La société est une émanation du groupe Müller.

Capital. — 750.000 francs en 15.000 actions de 500 francs.

Année sociale. — Janvier-décembre. — Assemblée en mai.

Répartition des bénéfices. — 5 % à la réserve légale, 6 % aux actions. Sur l'excédent 10 % au conseil. Sur le solde 80 % aux actions, 20 % aux parts.

Cotation des titres. — Titres non cotés.

Domaines. — Concession de Rar-el-Maden, ou Bab m'Teurba (Oran) 20 mai 1887, 531 hectares, fer.

Exploitation. — Les dépôts de fer se rencontrent au contact des schistes anciens et des calcaires du lias, ou (à Ahnaïa) dans les poudingues du miocène inférieur.

Le gîte, de forme irrégulière, est constitué par un amas vertical de 4.000 mètres de surface, affleurant à 470 m. d'altitude, hématisé en surface, le minerai tourne au carbonate on profondeur (vers 50 mètres).

De la galène ou de la chalcopirite le souille par place. Compact et homogène, il tient 50 à 52 de fer, 4, 6 à 5,4 de mgn, 4,4 à 6 m. de silice, 1 de chaux, 0,01 de phosphore, 0,03 à 0,09 de soufre.

Le gîte a été exploité dès 1898, d'abord à ciel ouvert, puis souterrainement par un puits. Les installations de jour comprennent 4 fours à calcination, un câble de 7.600 m. (avec station de 50 HP), 4 wharfs de chargement sur la côte, à Honâine.

Production (tonnes)

1908 : 35.328
1909 : 34.518
1910 : 37.959
1911 : 34.900
1912 : 33.097
1913 : 30.252
1914 : 24.650
1915 : 22.090

REMBOURSEMENT DE LA MOITIÉ DU CAPITAL

² Notice non retournée.



Coll. Serge Volper
www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Serge_Volper.pdf

COMPAGNIE
DES
MINES DE RAR-EL-MADEN
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 750.000 FRANCS
DIVISÉ EN 1.500 ACTIONS DE 500 FRANCS

Statuts déposés chez M^e Dufour, notaire à Paris, le 26 avril 1897

ACTION ABONNEMENT
2/10 EN SUS
5 c. POUR 100 fr.
SEINE

ACTION REMBOURSÉE DE 250 FRANCS
CAPITAL RÉDUIT À 375.000 FRANCS

SIÈGE SOCIAL A PARIS
ACTION DE CINQ CENTS FRANCS AU PORTEUR
ENTIÈREMENT LIBÉRÉE
PARIS, le 15 février 1899
Un administrateur : C. Béjot
Un administrateur, *Par délégation du conseil* : Joseph Portalis ³
Imprimerie de Charles Skipper & East

³ Joseph Portalis : agent du groupe Wm. H. Müller en Algérie. Fondateur de la Société concessionnaire des mines de l'Ouenza, des Mines du Zaccar, etc.

SOCIÉTÉ DES MINES DE RAR-EL-MADEN
S.A. frse au capital de 0,375 MF.
Siège social : Paris, 5, r. Jean-Lefebvre
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,
Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1922-1923, p. 291)

Conseil d'administration
Van den Bosch (L.), 271, chaussée de Malines, Anvers
Müller-Nico (Gustave), La Haye
Drappier (Gaston)⁴, 17, r. Ste-Sophie, Versailles
Kröller (Anthony), La Haye
Taraud (Albert), 72, av. Victor-Hugo, Paris
Tallon (Pierre), 39, r. Laugier, Paris.

LA MEDAILLE DU TRAVAIL
(*JORF*, 10 août 1925, p. 7780)

Médaille d'honneur de vermeil
ORAN

M. Deddouche Abdelkader ben Larbi, ouvrier calcinateur à la compagnie des mines de Rar-El-Maden, à Remchi.

GRAENGESBERG (SUÈDE) PREND LE CONTRÔLE DE Wm. H. MÜLLER, ROTTERDAM

Les mines du groupe Müller
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 décembre 1927)

La filiale du Trust Graensgersberg chargée de l'exploitation des mines marocaines qui doit être créée en collaboration avec la maison Müller et Cie, d'Amsterdam, aura un capital d'au moins 25 millions de couronnes et au maximum de 75 millions. Le trust Graensgesberg et MM. Muller et Cie recevront 26,62 millions de couronnes d'actions, contre cession à la nouvelle Société de 2.770 actions de la Société concessionnaire des mines d'Ouenza, avec droit de souscription sur les actions émises en 1927.

De plus, 3.890 nouvelles actions de la Société anonyme des mines de Timezrit, [330 actions de la Compagnie des mines Rar-el-Maden](#), ainsi que la moitié des droits de prospection à Sidi-Marouf et Djebel-Hadid, en Afrique septentrionale, seront cédées par Graensgesberg à la société à créer.

⁴ Gaston Drappier (1871-1926) : représentant ou associé du groupe W^m. H. Müller. Président de la Compagnie des mines d'Aguilas. Voir encadré : www.entreprises-coloniales.fr/empire/Compagnie_d'Aguilas.pdf

A. B. Hématit
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} février 1928)

L'Aktiebolaget Hematit, fondée pour l'exploitation des minerais de l'Afrique du Nord, vient de se constituer. De son capital de 26.630.000 couronnes, la Graengesberg prend 23.630.000, et M. Wm. Müller, de La Haye, 3 mille.

La société entre en possession de 24.779 actions de la Société concessionnaire des mines d'Ouenza, de 3.890 de la Société anonyme des mines de Zaccar, [de 330 de la Compagnie des mines de Rar-el-Maden](#), sociétés qui sont ainsi sous sa dépendance. Elle acquiert ainsi la moitié du droit de prospection sur les gisements de Sidi -Marouf et du Djebel Hamid.

INGÉNIEURS
NOMINATIONS
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 juillet 1930, p. 600)

M. Émile GRÉGOIRE (Douai, 1914) a été nommé dir. des Mines de Rar-el-Maden, par Montagnac, Oran (Algérie).

Compagnie des Mines de Rar El Maden
(*La Journée industrielle*, 4 février 1938)

Cette société anonyme, au capital de 375.000 fr., ayant siège à Paris, 66, rue Pierre-Charron, vient d'être dissoute. Les liquidateurs sont MM. Pierre Tiquet et Charles Vassillière.
